

Délibération n° 2019-19 du Comité syndical du 24 Mai 2019

## DEMANDE DE SUBVENTION 2019 ANIMATION-GESTION DU PROGRAMME LEADER 2014-2020

L'an deux mil dix neuf le vendredi 24 Mai à 9 heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à Saint André de Sangonis à l'invitation du Président en date du 14 Mai 2019.

Etaient présents ou représentés :	Francis BARDEAU, Christian BILHAC (représenté par Berthe BARRE), Olivier BERNARDI, Olivier Brun, Laurent DUPONT, Bernard FABREGUETTES, Jean-Pierre GABAUDAN, Jean-Claude LACROIX, Béatrice NEGRIER-FERNANDO, Jean TRINQUIER, Yolande PRULHIÈRE, Valérie ROUYEYROL, Claude VALERO, Daniel JAUDON (représenté par Georges PIERRUGUES), Philippe SALASC, Jean-François SOTO, Louis VILLARET
Absents ou excusés :	Sébastien ANDRAL, Claude CARCELLER, Béatrice FABRE, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Gaëlle LEVEQUE, Jean-Noël MALAN, Nicole MORERE, Marie PASSIEUX, Marie-Pierre PONS, Frédéric ROIG, Michel SAINT-PIERRE, Laurent SINTES, Irène TOLLERET,
Invités : 30 ; Quorum : 16 ; Présents ou représentés : 17 et 1 procuration	

Vu les articles L 2312-1 du CGCT et suivants du CGCT,

Vu la tenue du débat d'orientation budgétaire,

Considérant l'avis Favorable du Bureau réuni le 10 Mai 2019

Prévisionnel d'activités du GAL pour 2019 abordé lors du DOB :

- **Organisation de 3 à 4 Comités de Programmation** (mars, juin, sept. /oct., nov. /déc.) : poursuite de l'accueil et de l'accompagnement des porteurs de projets, instruction des demandes de subventions et des demandes de paiement, liens avec les différents partenaires techniques et les cofinanceurs...).
- **Organisation de 9 à 10 Comités Techniques** (hors été) : vérification de la faisabilité des projets, de leur insertion dans la stratégie de développement local du GAL, analyse et pré-instruction technico-économique, pré-notation via les grilles de sélection et émission d'un avis favorable ou défavorable précédant le comité de programmation pour chaque projet.
- **Communication** : articles, communiqués de presse, édition de plaques A3 pour les projets..., organisation de réunions d'information, mise à jour du site internet du Pays.
- **Bilan / Evaluation des projets**
- **Coopération LEADER** : Animation d'un groupe de travail sur la coopération afin de définir une stratégie et des priorités d'action de coopération LEADER. Recherche de GALs partenaires pouvant être intéressés par des sujets communs.
- **Formation - séminaires - réseaux** : participation aux formations organisées par la Région et le Réseau rural, aux séminaires organisés par LEADER France ou d'autres structures pour des rencontres et

échanges sur le FEADER et LEADER, réunions d'informations et d'échanges interGALs et Région (Autorité de gestion).

Autour de ce prévisionnel d'activités, le prévisionnel financier est le suivant :

Dépenses		Financements		
Libellé des dépenses	Montants en € TTC	Origines	Montants en €	Taux
Aménagement, Construction		FEADER - LEADER	93 496,40 €	80,0%
Equipement, matériel	3 400,00 €			
Etudes, conseils, prestations	3 300,00 €	Conseil Départemental de l'Hérault (voté)	11 687,04 €	10,0%
Ingénierie, frais de personnel	93 866,65 €	Conseil Régional d'Occitanie	11 687,04 €	10,0%
Communication	1 900,00 €			
Frais de missions / Coût indirects *	14 403,83 €			
<b>Total</b>	<b>116 870,48 €</b>		<b>116 870,48 €</b>	<b>100,0%</b>

\* Coûts indirects : loyers, fournitures bureau, nettoyage, services horizontaux (compta, rh, direction, formation, communication institutionnelle...), téléphone et internet, chauffage, électricité = 15 % des frais salariaux liés à l'opération

Le Comité Syndical

Après en avoir délibéré,

DECIDE

A l'unanimité des suffrages exprimés

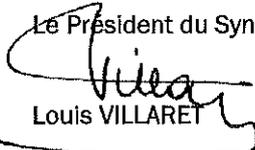
- D'approuver le plan de financement présenté ci-dessous pour la période du 01/01/2019 au 31/12/2019,
- D'autoriser le Président à modifier, dans ces limites, la répartition des recettes et des dépenses du plan de financement,
- D'autoriser le Président à opérer les demandes de subventions conformément au plan de financement,
- D'autoriser le Président à signer tout document afférant à cette affaire.

Clermont l'Hérault, le 27 Mai 2019

Le Président certifie sous sa responsabilité

La présente délibération exécutoire le 27 Mai 2019

Publiée le 27 Mai 2019  
Transmise le 27 Mai 2019

Le Président du Syndicat  
  
Louis VILLARET